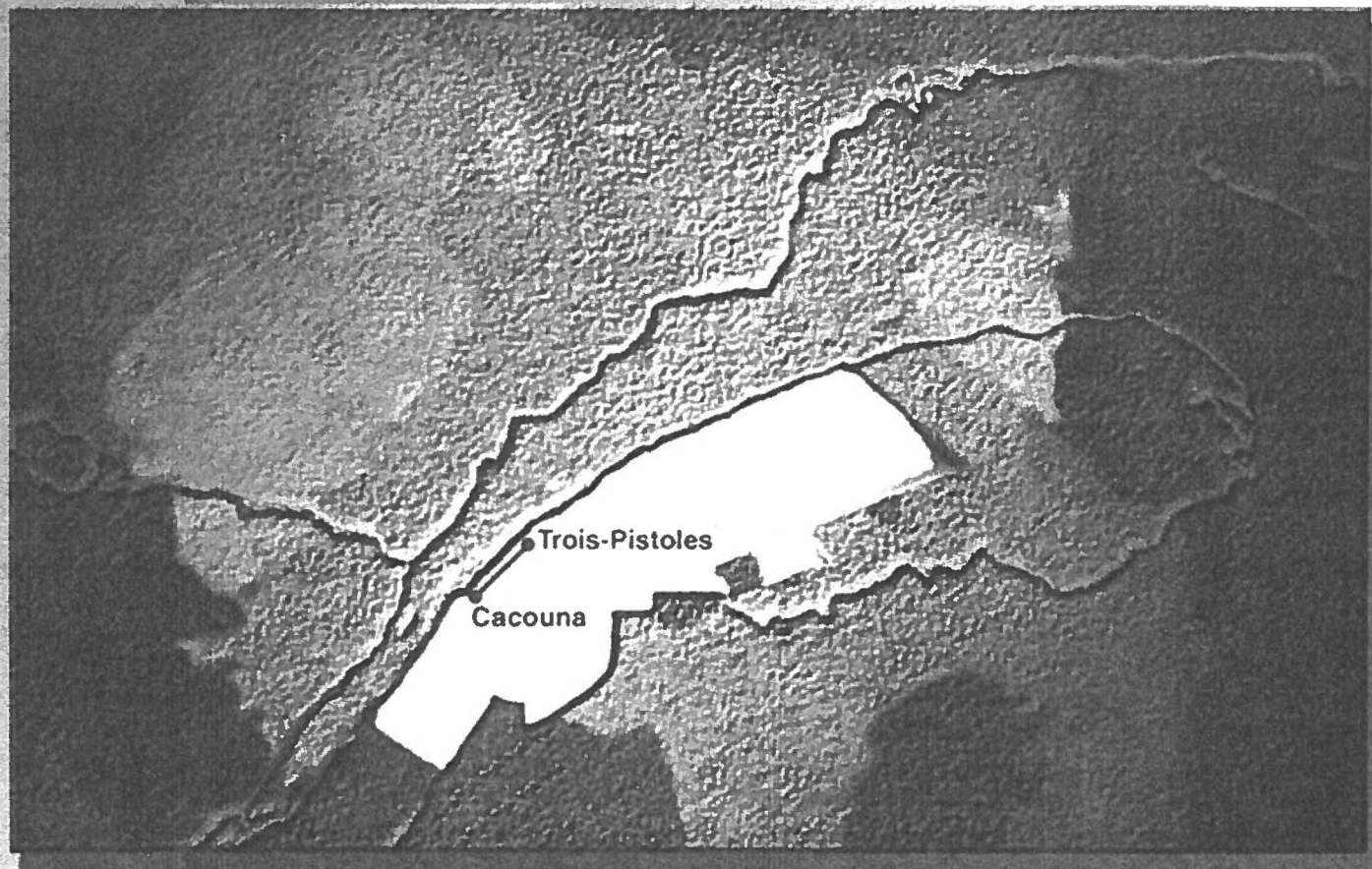


PROLOGEMENT DE L'AUTOROUTE 20 CACOUNA-TROIS-PISTOLES

UN PROJET QUI S'INSCRIT DANS LE DÉVELOPPEMENT
SOCIO-ÉCONOMIQUE RÉGIONAL
DU BAS-SAINT-LAURENT



MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BAPE
PAR LA TABLE DES PRÉFETS
DU BAS-ST-LAURENT

DANS LE CADRE DES AUDIENCES PUBLIQUES
DEUXIÈME PARTIE

Juin 2002

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE LA TABLE DES PRÉFETS DU BAS-SAINT-LAURENT	1
POINT DE VUE SUR LES IMPACTS	3
La création d'un lien autoroutier entre les pôles secondaires et principaux;	3
L'augmentation de la sécurité sur la route 132;	4
Sentiment d'insécurité	4
La sécurité à considérer	4
Alternative sécuritaire pour la circulation hivernale	5
L'amélioration de l'efficacité des déplacements;	5
Fluidité déficiente	5
Transport lourd	6
L'accroissement prévisible du développement économique de la MRC des Basques;	7
La découverte de nouveaux paysages pour les usagers du futur lien autoroutier; .	7
La mise en valeur du potentiel récréo-touristique de la région du Bas-Saint-Laurent;	8
L'amélioration des conditions d'utilisation de la route 132 par les producteurs agricoles à la suite de la diminution de la circulation (déplacement de la machinerie agricole, sécurité, etc.);	8
Atténuation des impacts en zone agricole	8
L'amélioration du climat sonore et la prise en considération des autres composantes sensibles de l'environnement naturel et humain;	9
Atténuation de certains impacts	9
EN CONCLUSION	10

PRÉSENTATION DE LA TABLE DES PRÉFETS DU BAS-SAINT-LAURENT

Plus de deux cent mille personnes vivent dans la région du Bas-Saint-Laurent. Ces personnes sont réparties à travers 134 municipalités, villes ou villages. Ces entités administratives locales sont regroupées en huit municipalités régionales de comté (MRC) soit celle de Kamouraska, de Témiscouata, de Rivière-du-Loup, des Basques, de Rimouski-Neigette, de La Mitis, de La Matapédia et finalement, à son extrémité Est, celle de Matane.

Chaque MRC est composée d'un conseil formé du maire de chacune des municipalités composantes. Ce conseil élit parmi ses membres celui qui préside à ses travaux et que l'on nomme « Préfet ». La Table des Préfets est le regroupement volontaire des préfets pour une région donnée. Le territoire de la Table des Préfets du Bas-Saint-Laurent couvre donc celui de la région administrative du Bas-Saint-Laurent. La mission de la Table est de favoriser la concertation des intervenants et la mise en place des conditions propices au développement de la région du Bas-Saint-Laurent.

Notre région, le Bas-Saint-Laurent, regorge de richesses et de splendeurs naturelles. L'accessibilité à des infrastructures de transport adéquates est donc essentielle pour mettre en valeur ses atouts et assurer un rayonnement sur l'ensemble de la province de Québec. De ce fait, les préfets du Bas-Saint-Laurent des MRC reconnaissent la nécessité d'améliorer les liens routiers entre les grands centres et notre région ainsi qu'entre les pôles régionaux.

De plus, nous sommes conscients que la situation actuelle de la route 132 en regard des taux d'accidents, de l'accroissement de la circulation et des niveaux de service, oblige le ministère des Transports à intervenir, particulièrement dans le secteur Cacouna-Trois-Pistoles, un tronçon réputé problématique voire même dangereux.

Comme il est convenu dans le processus d'audiences, la Table des Préfets des MRC du Bas-Saint-Laurent présente ce mémoire à la Commission afin de faire connaître son opinion sur le projet de prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles.

Le présent mémoire ne remet pas en cause les aspects techniques du projet, il tente de dégager les aspects positifs d'une telle infrastructure pour notre région, et ce, dans l'optique que nous sommes confiants qu'un tel projet ajouterait une plus-value à notre région.

Aussi, nous croyons que le tracé retenu et qui nous a été présenté et adapté à la suite des recommandations formulées lors des consultations et audiences, répond aux enjeux de sécurité, de fluidité, de mobilité de la circulation et de développement socio-économique

de notre région. Notamment, il s'agit d'un tracé qui répond aux attentes des six municipalités touchées, des deux MRC et de l'UPA représentant le monde agricole.

À la lumière des informations obtenues, nous jugeons que ce tracé est celui de moindre impact et qu'il tient compte des préoccupations des différents intervenants, tout en respectant les milieux humain et naturel. Ainsi, les principaux impacts positifs que nous dégageons sont les suivants :

Impacts positifs du projet

- La création d'un lien autoroutier entre les pôles secondaires et principaux;
- L'augmentation de la sécurité sur la route 132;
- L'amélioration de l'efficacité (fluidité) des déplacements interrégionaux et intrarégionaux;
- L'accroissement prévisible du développement économique de la MRC des Basques;
- La découverte de nouveaux paysages pour les usagers du futur lien autoroutier;
- La mise en valeur du potentiel récréo-touristique de la région du Bas-Saint-Laurent;
- L'amélioration des conditions d'utilisation de la route 132 par les producteurs agricoles à la suite d'une diminution de la circulation (déplacement de la machinerie agricole, sécurité, etc.);
- L'amélioration du climat sonore et prise en considération des autres composantes sensibles de l'environnement naturel et humain.

Toutefois, comme le projet de prolongement ne pourra pas être réalisé avant quelques années, il est donc primordial que le ministère des Transports ne fasse fi de ses obligations envers la population québécoise et principalement les utilisateurs de la route 132. Il devra réaliser dans un court délai les interventions d'amélioration sur cette route afin de la maintenir fonctionnelle et d'améliorer la sécurité des usagers.

POINT DE VUE SUR LES IMPACTS

Afin de bien saisir le point de vue de la Table des Préfets et l'appui de ce projet par la région, les pages suivantes vous présenteront chacun des éléments positifs soulevés.

La création d'un lien autoroutier entre les pôles secondaires et principaux;

Dans les années 70 au début du projet, l'objectif principal de créer un lien routier sécuritaire, plus efficace et plus rapide était de relier la région de l'Est du Québec aux grands centres urbains de Québec et Montréal. Un lien routier au service du développement socio-économique. Un objectif que poursuit la Table des Préfets du Bas-Saint-Laurent et que nous croyons plus que jamais valable.

Outre l'amélioration des liens entre les grands centres urbains, il y a ceux qui existent entre les agglomérations et leurs environs. Des centres urbains se déploient sur l'ensemble de notre territoire, si bien que nous retrouvons dans chacune des MRC un pôle important de services. Le raccordement de ces pôles par un lien autoroutier efficace est un atout tout aussi important pour les échanges régionaux.

Le tronçon visé par l'étude d'impact réalisé par le ministère des Transports est situé entre les deux plus importants pôles d'activité économique de la région du Bas-Saint-Laurent, soit Rimouski, à l'est et Rivière-du-Loup, à l'ouest. Ces pôles, dits secondaires, exercent une influence prépondérante dans la zone d'étude. Plus précisément, Rivière-du-Loup polarise les municipalités faisant partie des MRC de Rivière-du-Loup et la majeure partie de celles de la MRC des Basques. Les municipalités les plus à l'est de cette MRC utilisent plutôt Rimouski comme centre de services régional. Ce lien permettrait des échanges plus diversifiés entre ces deux pôles régionaux.

Dans son ensemble, le prolongement de cette liaison rapide favorisera le déplacement efficient des utilisateurs, ce qui contribuera au développement économique et social des générations actuelles et futures et garantira le transport rapide des marchandises vers les grands centres. Bien que plus coûteuse que le réaménagement de la route 132, la solution du prolongement de l'autoroute apparaît économiquement plus avantageuse sur la base de bénéfices beaucoup plus élevés.

L'augmentation de la sécurité sur la route 132;

Nous avons le devoir, en tant qu'intervenants régionaux, d'inciter la mise en place de moyens pouvant fournir à nos résidents et à nos visiteurs les meilleures conditions de vie ou d'accueil.

Sentiment d'insécurité

Il nous est tous arrivé de voyager entre Rivière-du-Loup et Rimouski, particulièrement l'hiver et de se dire: «j'espère qu'on n'aura pas de difficulté à se rendre». Pour les usagers qui empruntent fréquemment la route 132 dans ce secteur, il est fréquent qu'un sentiment d'insécurité s'installe et accompagne le conducteur lors de son parcours. Celui-ci est principalement occasionné par la présence de courbes dangereuses, des problèmes reliés à la vitesse élevée, du transport lourd, des mauvaises conditions climatiques et les nombreux accès qui augmentent les risques d'accidents.

L'étude d'impact produite sur ce projet par le ministère des Transports mentionne que «*ce sentiment d'insécurité va s'accroître avec le développement le long de la route 132 et l'accroissement de la circulation car cela entraînera une augmentation des conflits entre la circulation locale et la circulation de transit.*»

L'amélioration de la 132 ne viendrait pas éliminer ce sentiment d'insécurité car les éléments contraignants mentionnés ci-haut ne seraient pas éliminés pour autant avec cette alternative. Ainsi, il est tout à fait justifié de prolonger la 20 jusqu'à Trois-Pistoles et éventuellement jusqu'à Mont-Joli pour éliminer, entre autres, ce sentiment d'insécurité.

La sécurité à considérer

On peut évaluer le degré d'insécurité en fonction du nombre d'accidents sur une route. La compilation des accidents a été réalisée, pour la zone d'étude, selon une période de 5 ans soit de janvier 92 à décembre 96. On dénombre alors 9 accidents mortels, 30 avec blessés graves, 83 avec blessés légers et 239 avec dommages matériels pour un nombre total de 361 accidents pour la période couverte par l'étude.

Ce nombre d'accidents recensé pour ce tronçon sur la route 132 est relativement stable d'année en année. Toutefois, l'étude d'impact précise que même si le taux d'accidents est près de la moyenne provinciale, la gravité des accidents sur ce tronçon est plus élevée. Les accidents mortels et graves ont une représentation 2 fois plus élevée que la moyenne provinciale. Ainsi, l'indice de gravité est de 2,49, alors que la moyenne provinciale pour ce type de route est de 1,9. L'indice de gravité correspond à la comparaison de la gravité des accidents comparée à un accident n'impliquant que des dommages matériels.

L'existence de nombreux accès résidentiels et commerciaux, ainsi que la présence d'autobus scolaires, de machinerie agricole et de cyclistes engendrent des conflits d'utilisateurs et réduit la sécurité de ceux-ci.

Lors des audiences, le ministère des Transports précisait que depuis l'avènement du segment d'autoroute qui contourne Rimouski, on dénombrait 60% moins d'accidents qu'il y avait antérieurement sur la route 132. Devant cette affirmation, il est convenu que le prolongement de l'autoroute 20 dans le tronçon Cacouna-Trois-Pistoles viendra diminuer le nombre d'accidents sur la 132 et qu'il devient nécessaire d'agir assez rapidement.

Alternative sécuritaire pour la circulation hivernale

Dans le secteur Cacouna-Trois-Pistoles, 70% des accidents ont lieu l'hiver. L'entretien hivernal de ce tronçon de la route 132 est très difficile car il se situe dans un secteur de poudrierie. À ce sujet, il est dit que 21% des accidents surviennent pendant une précipitation de neige ou une tempête alors que la moyenne provinciale est de 14% et 33% des accidents sont survenus sur une chaussée enneigée ou glacée alors que la moyenne provinciale est de 25%.

Le prolongement de l'autoroute dans un environnement mieux protégé des intempéries est une garantie que les utilisateurs auront accès à une voie de circulation rapide et sécuritaire qui entraînera des bénéfices importants sur le plan économique et social pour toute la région touchée.

L'amélioration de l'efficacité des déplacements;

Notre région est difficile d'accès (circulation de véhicules lourds et trafic trop dense). Il est difficile de prendre le temps de visiter car les gens en déplacement d'un point précis à un autre mettent de la pression aux usagers visiteurs et locaux. Il est important d'améliorer la notoriété de la région sur le plan des transports, tout à l'égard des transporteurs routiers que de la clientèle touristique.

Fluidité déficiente

Les données du ministère des Transports présentées dans l'étude d'impact démontrent que le niveau de service de la route 132 se détériore graduellement avec l'augmentation des débits. Le niveau de service représente la mesure qualitative du service offert à l'usager de la route. Dans le présent dossier, le niveau de service rendu sur la route 132 varie de D à E, représentant un écoulement à haute densité mais encore stable jusqu'à un

écoulement instable où des arrêts temporaires de la marche des véhicules peuvent se produire. L'augmentation de la circulation prévue entraînera encore une détérioration de la fluidité de la circulation, de la restriction de la vitesse et de la liberté de manœuvre.

Déjà, la fluidité de la circulation ne peut être considérée comme acceptable pour ce tronçon de la route 132. Il y a d'importantes restrictions à la vitesse et à la liberté de manœuvre qui se traduisent par une plus grande difficulté pour les dépassements et une situation potentiellement dangereuse.

Le trafic local (arrêt d'autobus scolaires, déplacements locaux, tracteurs de ferme et équipements agricoles) cause des conflits avec le trafic de transit qui représente plus de 80% de la circulation. En été, on dénombre de 6800 à 8600 véhicules par jour dans ce secteur, ce qui constitue des débits très importants pour ce type de route, ce qui augmente aussi les conflits entre usagers.

Nous voulons promouvoir et mettre en valeur notre région. Toutefois, lorsque nous circulons en période estivale sur la route 132, nous sommes les premiers à ressentir un sentiment d'impatience en suivant un peloton qui a de bonnes chances d'être occasionné par un touriste qui a pour objectif de voir du paysage, ce que nous souhaitons d'ailleurs. Ce phénomène crée de l'impatience et crée aussi des manœuvres de dépassement dangereuses.

Il a été dit lors des audiences publiques de cette commission que des études ont démontré que si une personne est obligée de suivre un peloton sans être capable de dépasser sur plus de 8 kilomètres, il y aura 35% des conducteurs qui s'empresseront de dépasser en zones interdites lorsque leur patience aura atteint sa limite. Une situation qui augmente considérablement les risques d'accidents.

Transport lourd

En raison de ses ressources naturelles, les activités économiques du Bas-Saint-Laurent sont très liées à l'exploitation et à la transformation des celles-ci. On assiste aussi à une véritable diversification de la base économique avec, notamment, l'extraction de la tourbe, la production d'équipements de transport et de produits métalliques.

Toutefois, nous constatons que le développement du potentiel économique régional est mal appuyé par le réseau routier actuel qui devrait faciliter davantage l'expédition de nos ressources naturelles et produits manufacturés. Mentionnons aussi que les conditions routières incertaines en raison du contexte climatique hivernal particulier engendrent l'insécurité pour les entreprises (délais de livraison) et deviennent un irritant pour celles-ci.

Les études démontrent qu'environ 20% du débit journalier est représenté par les véhicules lourds. La forte proportion des véhicules lourds accentue la dégradation du confort et de l'aisance de conduite sur ce tronçon de la route 132.

En faisant le prolongement, on vient diviser la circulation, celle qui va demeurer sur la route 132 et l'autre qui empruntera l'autoroute pour des fins de fluidité et de rapidité.

Il est incontestable que le prolongement de l'autoroute 20 améliorera la sécurité et la fluidité du trafic routier et répondra à long terme à l'augmentation de la circulation routière dans ce secteur. Le transfert de circulation de transit et du trafic lourd sur la nouvelle voie autoroutière va améliorer grandement la circulation de la route 132, et permettre de voyager en toute quiétude.

Le prolongement de l'autoroute 20 améliorera la qualité de vie des résidents en supprimant les problèmes de conflit entre la circulation locale et la circulation de transit, ce qui entraînera une augmentation significative de la sécurité.

L'accroissement prévisible du développement économique de la MRC des Basques;

Le projet du prolongement de l'autoroute 20 est en synergie avec les différentes composantes économiques de la région. Il contribuera à l'essor économique des entreprises industrielles de la région des Basques et principalement celles de la ville de Trois-Pistoles.

Le secteur de Trois-Pistoles, en tant que pôle d'attraction tertiaire possède des infrastructures commerciales, hôtelières et récréatives, qui le favorisent pour devenir le point de chute du prolongement de l'autoroute. Il profitera d'une part des bénéfices associés à la réalisation du projet autoroutier, sans pour autant discriminer les autres pôles de services régionaux tels que Rivière-du-Loup et Rimouski.

La découverte de nouveaux paysages pour les usagers du futur lien autoroutier;

La route 132 est une route touristique qui se doit de par sa vocation d'attirer une clientèle qui veut prendre le temps de regarder, d'observer les magnifiques paysages de notre région et d'arrêter pour découvrir nos produits et sites d'intérêts. Les gens qui emprunteront cette route auront un sentiment de sécurité et n'auront pas l'impression d'être bousculés dans leur visite. Ils pourront par la suite, se faire ambassadeurs de l'expérience touristique positive qu'ils auront vécue chez-nous.

**La mise en valeur du potentiel récréo-touristique de la région
du Bas-Saint-Laurent;**

Nous voulons développer le récréo-tourisme de toute nature dans la région. Toutefois, nous rencontrons certaines contraintes dans ce domaine, entre autre en matière de cyclo-tourisme, actuellement il est impensable d'utiliser de façon confortable le corridor de la route 132 pour promouvoir cette activité. Avec le prolongement de la 20, la route 132 s'en trouve dégagée, du moins pour le tronçon visé, de la circulation lourde et de transit. Il est alors possible d'envisager ce corridor routier comme propice au cyclo-tourisme.

Par ailleurs, la MRC des Basques est desservie, le long de la route 132, par une halte routière et un kiosque d'information touristique situés à l'entrée ouest de l'agglomération de Trois-Pistoles, dans la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges. Cet équipement structurant joue un rôle important pour l'économie régionale en tant qu'outil promotionnel de l'industrie touristique de la MRC et aussi de tout le Bas-Saint-Laurent. À cet égard, l'absence d'un échangeur à la hauteur de la route Drapeau est un irritant qui est susceptible d'affecter à la baisse son niveau de fréquentation.

**L'amélioration des conditions d'utilisation de la route 132
par les producteurs agricoles à la suite de la diminution de la
circulation (déplacement de la machinerie agricole, sécurité,
etc.);**

Certes, nous sommes conscients des conséquences d'un tel projet sur le milieu agricole. L'agriculture est un moteur de développement économique pour les MRC concernées. Tout de même, nous percevons un avantage pour les agriculteurs qui doivent circuler avec leur machinerie agricole sur la route 132. Ils pourront, avec le prolongement de la 20, se déplacer avec plus de facilité et de manière plus sécuritaire.

Atténuation des impacts en zone agricole

Relativement aux effets appréhendés sur certaines propriétés agricoles que l'autoroute va scinder en deux, le ministère des Transports nous a démontré son intérêt et son ouverture à traiter chacune des situations avec attention. De plus, des mesures d'atténuation des plus rationnelles ont été proposées afin de réduire de façon très significative l'impact du projet autoroutier dans les secteurs agricoles.

Entre autres, le projet prévoit la construction de chemins de desserte agricoles sur 12 kilomètres permettant le désenclavement des lots agricoles, ce qui est une mesure intéressante lorsque l'on réalise que le prolongement de l'autoroute correspond seulement

à 30 kilomètres. Il y a aussi les passages agricoles pour minimiser les ennuis occasionnés aux agriculteurs ou encore l'acquisition des résidus agricoles qui pourront par la suite être rétrocédés pour consolider les propriétés agricoles contiguës.

**L'amélioration du climat sonore et la prise en
considération des autres composantes sensibles de
l'environnement naturel et humain;**

Le processus de l'étude d'impact permet d'intégrer tous les aspects environnementaux et de proposer des mesures d'atténuation des impacts sonores et visuels ou des pertes de terres agricoles ou de milieu naturel. L'ensemble du milieu bâti le long de la route 132 va bénéficier, avec le prolongement de l'autoroute, d'une baisse importante du niveau sonore.

Atténuation de certains impacts

Le ministère des Transports s'engage à réaliser un ouvrage qui va bien s'intégrer dans le paysage. Il prévoit réaliser des traverses pour contrôler l'érosion, instaurer des mesures de protection des puits de captation d'eau potable, aménager des structures pour contourner les cours d'eau, et ainsi de suite.

EN CONCLUSION

Cette infrastructure autoroutière projetée constitue un levier important pour le développement régional et pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens. Elle constitue un pas important vers l'achèvement de la liaison autoroutière de la région du Bas-Saint-Laurent avec les grandes agglomérations de Québec et Montréal et entre nos pôles régionaux.

Nous, Préfets représentant la région du Bas-Saint-Laurent, nous appuyons le projet présenté par le ministère des Transports, consistant à prolonger l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles.

Cette recommandation est appuyée et justifiée par la prise en considération des impacts positifs d'un tel projet et en regard des mesures d'atténuation prévues présentées dans l'étude d'impact et discutées lors des présentes audiences.

Nous sommes confiants que la commission du Bureau des audiences publiques sur l'environnement chargée d'étudier ce projet va soumettre au Gouvernement du Québec un rapport favorable au prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles, accompagné des quelques mesures correctrices ou d'atténuation qui permettront de le bonifier et de susciter le plus large consensus possible parmi la population, le tout dans le respect de l'intérêt collectif.

TABLE DES PRÉFETS BAS-SAIN-T-LAURENT

168
DM10.1
Prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles par le ministère des Transports du Québec
Cacouna et Trois-Pistoles AUD6211 06 056

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL d'une réunion de la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent, tenue à Rivière-du-Loup, le vendredi 3 mai 2002.

Étaient présents, les préfets et les secrétaires-trésoriers suivants :

LEBLOND André	Préfet	MRC des Basques
DUMAS Alain	préfet	MRC de Rimouski-Neigette
GAUDREAU Gaston	Préfet	MRC de la Mitis
CHAREST Jean-Guy	Préfet	MRC de Kamouraska
BERNIER Paul H.	Préfet	MRC de Matane
PELLETIER Jean-Yves	Préfet	MRC de la Matapédia
FORTIN Serge	préfet	MRC de Témiscouata
LAPLANTE Jean-Pierre	Secrétaire-trésorier	MRC de Témiscouata

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Jacques M. Michaud, préfet de la MRC de Rivière-du-Loup.

13. AFFAIRES NOUVELLES

e) Présentation d'un mémoire concernant le prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles

Les membres discutent entre eux à savoir s'il serait approprié que la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent présente un mémoire concernant le prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles.

Résolution :

Il est proposé par monsieur Paul H. Bernier
Appuyé par monsieur André Leblond
Et unanimement résolu :

QUE la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent présente, au Bureau d'audience publique sur l'Environnement (BAPE), un mémoire appuyant le prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles.

QUE le projet de mémoire soit expédié à tous les préfets afin d'avoir leur approbation sur celui-ci avant le dépôt final;

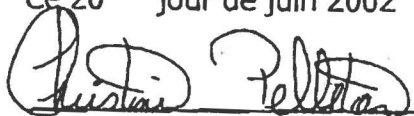
QUE le président de la Table, monsieur Jacques M. Michaud, soit désigné pour aller en faire la présentation officielle lors des audiences.

c.c. : Mme Renée Poliquin, BAPE

(Signé) **CHRISTINE PELLETIER, Secrétaire** (Signé) **JACQUES M. MICHAUD, Président**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 20^{ème} jour de juin 2002


Christine Pelletier, secrétaire
Table des préfets du Bas-Saint-Laurent